



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2010

Publication : 23/11/2010

## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 Novembre 2010

DOSSIER N° : 4  
INSCRIPTIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Novembre 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), MME DESON (à M. ASSERAY), M. PASCAL (à M. BARRIER), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent : M. Michel VINCENT pour le dossier N° 3

Secrétaire : M. FARGEON

**DOSSIER N° 4 : INSCRIPTIONS EN NON VALEUR**

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur demande du Trésorier Principal du Bouscat, je vous demande de prononcer l'admission en non-valeur correspondant aux états des produits irrécouvrables dressés par lui et portant sur les années 2002 à 2009, s'élevant à la somme de 4 570,76 € et se répartissant comme suit :

- 2002 :	28,56 €
- 2003 :	184,61 €
- 2004 :	73,28 €
- 2005 :	676,62 €
- 2006 :	1 740,75 €
- 2007 :	1 748,61 €
- 2008 :	112,68 €
- 2009 :	5,65 €

L'annulation est notamment demandée suite à des recherches infructueuses, à des seuils inférieurs ne permettant pas une saisie, à des redevables sans emploi ou à des procès-verbaux de carence.

Toutes les opérations relatives à ces créances sont prévues au titre des dépenses du Budget 2010 (Fonction 0 – S/S Fonction 01 – Article 654).

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 16 Novembre 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET